Fraternité St-Alphonse, boul. Ste-Anne, Québec

Rapport du Comité ad hoc de l'OBNL
présenté à la réunion du Comité des Services mondiaux, le 31 mai 2014

---

1. Nombre de groupes qui ont répondu : 28
2. Nombre de groupes en accord avec les recommandations du Comité : 26
3. Nombre de groupes en désaccord avec les recommandations du Comité : 1
4. Nombre de groupes qui ont signifié leur abstention : 1
5. Questionnements : 5 personnes ont exprimé, soit des commentaires et/ou des questionnements en rapport avec les 3 premières raisons qui ont motivé l'étude.

Consignes :

Pour la présentation de ce rapport, les membres du Comité de l'OBNL ont choisi la logistique suivante :

- Ce rapport sera présenté à tous les membres ici présents.
- Par la suite, il y aura une période de questions notées par la secrétaire, Jocelyne L.
- Aucune question ne sera répondue sur place car la politique du comité ad hoc est d'effectuer les recherches avant de répondre aux questions.
- Les réponses à vos questions vous seront envoyées par courriel.
- Le rapport présenté ce jour vous sera remis. Nous vous invitons par la suite à transmettre ce rapport à vos RG, qui à leur tour le transmettront à leurs membres.

Introduction

Les membres du Comité de l'OBNL considèrent qu'il est important à ce moment-ci d'apporter les précisions suivantes :

- ✓ Les membres du Comité ad hoc de l'OBNL ont été nommés par le Comité des Officiels. Le mandat de ce comité était de faire des recherches sur les 4 raisons mentionnées dans l'outil de travail face à la pertinence ou non de créer un OBNL, et par la suite de faire des recommandations et de les présenter à l'Assemblée de la Circonscription 2013.
- ✓ À cette même Assemblée, il a été décidé que tous les documents de recherche seraient mis sur le site internet afin que tous les membres puissent en prendre connaissance et se faire leur propre opinion et par la suite, transmettre au comité ad hoc leurs opinions, leurs questionnements et commentaires sur chaque recommandation.
- ✓ Même si le Comité des Officiels avait donné son entière confiance aux membres du Comité de l'OBNL, il faut se rappeler que la structure d'Al-Anon exige que les membres soient bien informés, car ce sont eux qui ont le pouvoir décisionnel. Ce vote devrait se faire à l'Assemblée de la Circonscription 2014.

- ✓ Les membres du Comité tiennent aussi à vous informer qu'avant de faire leurs recommandations, ces derniers se sont fait des canevas à partir de tous les documents de recherche, en y inscrivant les points négatifs et les points positifs sur chacune des recherches et avec beaucoup de discernement, ils en sont venus à émettre les 4 recommandations, tel qu'indiqué dans l'outil de travail .
- ✓ Chaque membre, à son bon vouloir, était invité à faire cette même démarche à l'aide de tous les documents et pouvait par le fait même, être en accord ou en désaccord.
- ✓ Les membres du Comité ad hoc aimeraient à ce moment-ci vous présenter les recherches additionnelles qu'ils ont faites suite aux différents questionnements et commentaires reçus avant le 30 avril ou pour simplement apporter d'autres précisions sur les recommandations précédentes.

1. Location de salle

Ce questionnement est arrivé suite à une situation survenue il y a 3 ans alors qu'un groupe a dû déménager, suite à l'augmentation de son prix de location. Le groupe en question a loué une salle ailleurs et aucun autre incident n'est survenu depuis.

Lorsqu'on regarde la correspondance avec notre Directeur Général, pour lui, que la Circonscription loue les salles pour les groupes, c'est aller à l'encontre de la 4e Tradition. Il recommande plutôt de négocier avec les personnes concernées en se servant du Préambule. Nous avons fait une démarche auprès d'une responsable de la location de salles de la ville, en lui présentant le préambule. On nous a répondu que c'est impossible pour les salles de la ville, mais qu'il y aurait une ouverture avec les Organismes communautaires, ex. le Patro Roc Amadour.

Un autre questionnement se posait en rapport avec la 4ième Tradition : il a été mentionné que certains dossiers (aide aux groupes en difficulté, assurance des groupes,…..) avaient été acceptés antérieurement. Cela contrevient-il avec la 4^{e} Tradition? Il sera de la responsabilité du Comité des Officiels d'ouvrir ces dossiers à nouveau, s'il le juge nécessaire.

Il est certain que le Manuel de service peut être sujet à interprétation, c'est pour cette raison que les membres du Comité ont consulté le DG des Groupes familiaux Al-Anon/Alateen qui a été ferme sur le sujet. (Voir dans les documents, les échanges courriel du DG).

Au sujet de la 4ième Tradition «chaque groupe *devrait*…», il est important de noter qu'il n'y a aucune obligation dans Al-Anon sauf pour l'anonymat, mais il est important de retenir que «les Traditions et les Concepts ont été conçus pour répondre à des besoins, suite à des expériences plus ou moins difficiles vécues dans notre fraternité» (tiré de notre documentation).

2. Site Internet

Je vous inviterais à lire les documents à ce sujet sur notre site Internet. Ce qui est très important, ce sont les conditions requises par l'hébergeur pour héberger notre site. Ces conditions doivent être très bien connues de notre coordonnateur.

- ✓ Un point essentiel est que le nom du répondant (le coordonnateur du moment) soit bien inscrit dans le dossier de l'hébergeur. C'est la responsabilité du Coordonnateur de s'assurer que son nom soit bien inscrit sur le document appartenant à l'hébergeur. Le Coordonnateur peut demander une copie du document où figure son nom.
- ✓ Le site internet appartient à la Circonscription, donc à tous les membres. Le nom du site est au nom de la Circonscription du Québec-Est. Le Coordonnateur ne signe aucun contrat; il paye le montant pour être hébergé pendant un an.
- ✓ Même s'il n'y a eu aucun problème de poursuite envers le responsable (coordonnateur) du site Internet depuis sa création, le Comité suggère que le coordonnateur qui donne son nom comme responsable du compte précise bien qu'il donne son nom, mais qu'il ajoute «au nom des Groupes Al-Anon/ Alateen».
- ✓ Le Comité des Officiels pourrait aussi songer à signer une entente avec le Coordonnateur du Site internet stipulant que ce dernier est libéré de toute responsabilité financière advenant un cas de poursuite, à moins que ce dernier ait intentionnellement voulu poser un geste malhonnête. Cette entente pourrait être vérifiée par un notaire pour s'assurer que la formulation a une portée légale.

3. Remboursement de Taxes

Pour avoir droit au remboursement des taxes, l'OBNL doit avoir des revenus pour l'exercice en cours, ou pour les deux exercices précédents, dont au moins 40% proviennent d'un financement public. Tiré de «La TVQ et la TPS/TVH pour les organismes sans but lucratif» publication # IN-229. Confirmation par téléphone par un agent de Revenu Québec.

Comme nous refusons les contributions venant de l'extérieur, nous ne pouvons accepter de subventions. De plus un OBNL ne peut remettre des reçus officiels pour fin d'impôt. (Confirmé aussi par téléphone)

4. Membre qui fait la réservation pour l'Assemblée de la Circonscription

Les membres du Comité ad hoc ont fait toutes les recherches nécessaires et ont bien démontré que la personne responsable de la logistique était parfaitement protégée. Nous n'avons pas eu d'autres questionnements à ce sujet.

Comme pour le site internet, le Comité des Officiels pourrait aussi songer à signer une entente avec le responsable de la logistique stipulant que ce dernier est libéré de toute responsabilité financière advenant un cas de poursuite, à moins que ce dernier ait intentionnellement voulu poser un geste malhonnête. Cette entente pourrait être vérifiée par un notaire pour s'assurer que la formulation a une portée légale.

5. Assurance des membres du Comité des Officiels :

Notre Circonscription existe depuis environ 45 ans et nous n'avons jamais eu à date l'ombre d'un incident qui nous aurait incités à prendre une assurance pour les membres du Comité des Officiels. Nous demeurons convaincues que si le Comité des Officiels jugeait important d'obtenir une assurance pour ses membres, ils passera à l'action.

Nous espérons que ces renseignements vous aideront à prendre une décision éclairée.

Les membres du comité de l'OBNL
Par Laurette Lessard